

Lundi 04 mai 2020

## Réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai 2020

### Intervention du recteur de Région, Mostafa Fourar, devant la Conférence Territoriale de l'Action Publique

Monsieur le Préfet de Région,

Madame la Directrice de l'ARS,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président de Région,

Madame la Présidente du Département,

Monsieur le Président de l'Association des Maires,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Je suis heureux de participer, pour la deuxième fois, à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour éclairer votre décision de réouverture des écoles et des établissements scolaires.

Lors de la CTAP de lundi dernier, j'avais évoqué les hypothèses de travail pour la réouverture des écoles et des établissements scolaires de Guadeloupe. En présentant le plan de sortie du confinement devant l'Assemblée Nationale le mardi 28 avril 2020, le Premier Ministre a précisé les modalités de cette réouverture. Il a affirmé que "le retour à l'école est **un impératif pédagogique et de justice sociale**" qui doit être concilié avec les objectifs de santé publique.

Ainsi, le gouvernement a opté pour **une réouverture très progressive** des écoles maternelles et élémentaires à partir du 11 mai, partout sur le territoire et sur la base du volontariat. La semaine suivante, à partir du 18 mai, "et seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible", les collèges seront ouverts, d'abord pour les élèves en classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Concernant les lycées, le gouvernement décidera fin mai s'ils pourront ouvrir début juin, en commençant par les lycées professionnels.

Ces réouvertures se dérouleront dans des **conditions sanitaires strictes** : pas plus de 15 élèves par classe ; une vie scolaire organisée autour des gestes barrières ; des mesures d'hygiène strictes et de distribution de gel hydro-alcoolique. Tous les enseignants et personnels encadrants recevront des masques qu'ils devront porter quand ils ne pourront pas respecter les règles de distanciation.

Pour les élèves de primaire, le port du masque n'est pas recommandé, mais les écoles disposeront de masques pédiatriques dans le cas où un enfant développerait des symptômes au cours de la journée, le

temps que ses parents viennent le récupérer. Pour les collégiens, le port des masques, fournis par l'Education nationale, sera obligatoire.

Je veux affirmer ici, Mesdames et Messieurs les élus, que notre volonté commune est de **concilier deux impératifs : le droit à l'éducation et la santé des élèves et des personnels.**

## **Droit à l'éducation**

En Guadeloupe, le droit à l'éducation durant l'année scolaire 2019-2020 a été mis à mal par des mouvements sociaux en lien avec la réforme des retraites, la question des suppressions de moyens pour la prochaine rentrée puis par la crise sanitaire engendrée par le Covid-19. Si l'on tient compte, par ailleurs, des fermetures liées à la présence de rats dans les écoles et à des coupures d'eau, **les élèves auront manqué 8 semaines de cours** hors vacances scolaires. Si l'école ne reprenait pas à partir du 11 mai, nous serions à **5 mois d'absence de cours en présentiel.**

Ces ruptures ont privé les élèves d'un rythme scolaire régulier qui permet une progression plus efficace des apprentissages et une organisation qui respecte une alternance entre temps de travail et temps de repos. Elles sont difficiles à vivre pour les élèves qui doivent sans cesse se réadapter, renforcent les inégalités sociales et sont sources de décrochage scolaire.

La continuité pédagogique assurée durant le confinement a permis de **limiter les effets négatifs** de cette situation grâce à la combinaison de tous les moyens : numériques, radiophoniques et postaux. Les parents ont été fortement mis à contribution avec la difficulté pour certains d'entre eux à suivre, de manière efficace, le travail des enfants. D'ailleurs, certains d'entre eux désirent ardemment leur retour à nouveau à l'école.

Il faut souligner que **le travail à distance demeure difficile** pour beaucoup d'élèves, l'investissement n'est pas similaire, le rythme entre le matin et le soir est indifférencié et les repères ne sont plus les mêmes. Le risque de relâchement est grand car il est difficile pour certains élèves, notamment les plus fragiles, de tenir une discipline rigoureuse dans la durée.

Enfin, les **violences intrafamiliales** qui ont augmenté de près de 30% placent certains de nos élèves en situation de danger. Dans ces conditions, la régularité du travail scolaire est très difficile à concevoir.

Nous estimons à **15% le pourcentage d'élèves potentiellement décrocheurs**, soit près de 11 000 élèves. Ils sont majoritairement scolarisés en éducation prioritaire et en lycée professionnel. C'est pourquoi ce retour en classe s'adresse en priorité aux plus fragiles.

L'opportunité d'une reprise le 11 mai permettrait de :

- Limiter l'impact de cet isolement en réapprenant aux élèves à avoir un rythme plus régulier.
- Apprendre à vivre autrement avec les autres et à mieux appréhender un contexte marqué par l'existence de ce virus.
- Etre davantage opérationnel au mois de septembre si la situation perdurait.

La reprise des cours est aussi importante pour les élèves que pour les enseignants ou les autres membres de la communauté scolaire. Elle donnera l'occasion de remobiliser tout un chacun et de réinstaller les gestes et méthodes nécessaires à un apprentissage régulier.

Les deux mois de mai et de juin pourront être suivis du **dispositif école ouverte**, pendant les vacances scolaires, avec des projets associant la dimension ludique et la dimension éducative. Se priver des mois de mai et de juin placerait les élèves dans une situation plus difficile à la rentrée de septembre.

Durant toute la semaine qui vient de s'écouler, les Inspecteurs de circonscription se sont mobilisés pour **préparer la réouverture des écoles le 11 mai 2020**, en étroite collaboration avec les maires et leurs équipes. Plusieurs communes ont fait appel à des prestataires pour désinfecter les locaux et d'autres ont maintenu un entretien régulier au sein des écoles. Elles ont aussi fait procéder à la dératissage de nombreuses écoles et sont en capacité de pourvoir à la dotation en masques, gants et gels hydro-alcoolique de leur personnel.

La restauration s'avère un point délicat pour toutes les communes. C'est pourquoi nous avons retenu la stratégie qui consiste à organiser **un accueil des enfants uniquement le matin**. L'après-midi sera consacré au travail à distance et, dans les communes qui le souhaitent, à des activités périscolaires. Les agents municipaux auront ainsi latitude pour désinfecter les locaux et les objets.

**Dans le second degré**, des Inspecteurs et des Principaux de collège ont travaillé avec le Département sur les conditions de reprise des cours **la semaine du 18 mai** pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Un principe général a été retenu pour que chaque collège puisse formaliser son schéma d'organisation :

- Les cours seront dispensés en présentiel uniquement le matin.
- L'enseignement à distance sera maintenu l'après-midi.
- Le nettoyage des salles et espaces utilisés sera effectué l'après-midi.
- Le transport scolaire sera harmonisé sur le territoire.
- La restauration se fera sous forme de panier repas à emporter, notamment pour les élèves en grande difficulté sociale pour qui la cantine a toujours constitué l'assurance d'au moins un repas par jour.

## **Impératif sanitaire**

S'agissant de l'impératif sanitaire, deux indicateurs seront déterminants dans la prise de décision de réouverture : le **classement en zone verte** par le ministère de la santé et l'application d'un **protocole sanitaire strict** dans chaque école et chaque collège.

Depuis jeudi dernier, la Direction Générale de la Santé présente des cartes des départements classés rouges, oranges ou verts sur la base de deux critères : circulation active du virus et tensions hospitalières sur les capacités en réanimation. Pour le moment, **la Guadeloupe est en vert** pour les deux critères.

Concernant le protocole sanitaire, il a été publié hier par le Ministère de l'Education nationale à destination des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'État, des directeurs et des personnels de direction. Il repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrières.
- La limitation du brassage des élèves.
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels.
- La communication, l'information et la formation.

Il précise les consignes à travers des fiches thématiques :

- Nettoyage/désinfection des locaux ;
- Sanitaires ;
- Accueil des élèves ;
- Salles de classe ;

- Gestion de la circulation des élèves et des adultes ;
- Gestion de la demi-pension ;
- Récréation ;
- Activités sportives et culturelles ;
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques ;
- Personnels ;
- Cas suspect ou avéré.

Ces tâches pourraient augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Nos équipes sont donc à la disposition des communes et du Département pour **évaluer les effectifs prévisionnels et les espaces** pouvant être traités selon les prescriptions du protocole sanitaire.

Mesdames et Messieurs les élus, vous l'avez bien compris, nous devons **rendre conciliables deux impératifs** : le droit à l'éducation des jeunes guadeloupéens et le devoir de protection des élèves et des personnels. L'appréhension des uns et des autres est légitime et je l'entends tout à fait. Mais, dans le même temps, nous ne devons pas opposer ces deux aspects capitaux que sont ce droit à l'instruction et ce devoir de protection des élèves, femmes et hommes de demain dont nous avons la charge. Leur devenir dépend en grande partie de nous. Nous devons tout mettre en œuvre pour les accompagner. C'est pourquoi j'appelle de tous mes vœux **une très étroite collaboration entre nous tous**.

J'espère que les éléments que je viens de présenter sont de nature à éclairer votre **décision de réouverture des écoles et des collèges de Guadeloupe, au cas par cas**. Le protocole sanitaire pourrait être doublement vérifié par nos deux services. Si les conditions du protocole sanitaire ne sont pas remplies dans une école ou un collège, l'établissement en question restera fermé. Enfin, si par malheur le virus recommençait à circuler, il serait toujours possible de refermer les écoles comme nous l'avions fait le 16 mars dernier.

Mesdames et Messieurs les élus, vous pouvez compter sur **la mobilisation et l'engagement de tous les cadres et personnels de l'Education nationale** pour œuvrer, avec vous, à la réussite de la jeunesse guadeloupéenne.

Je vous remercie pour votre attention.